



COMPTE RENDU DU CTL du 24 JUIN 2014

Déclaration liminaire de la CGT (cf pièce jointe).

1. Situation de l'emploi du A BDV/ICE (pour information) :

Historique : alors que le TAGERFIP prévoyait 6 emplois en BDV pour 6 agents affectés, la Direction avait affecté un 7ème agent au 01/09/2012 au motif de compenser le temps partiel de cette structure qui était de - 0,8 agent.

Nous avons critiqué en son temps cette affectation, qui était une première dans le département, au motif qu'elle ne suivait pas les règles de gestion en la matière.

Aujourd'hui la Direction reconnaît que c'est une erreur d'avoir procédé de la sorte.

2. Accompagnement téléprocédure par les SIE (pour information) :

Au 01/10/2013, l'abaissement du seuil de recours obligatoire aux téléprocédures a concerné les entreprises non soumises à l'IS ayant un chiffre d'affaires compris entre 80 000€ et 230 000€.

Au 01/10/2014, toutes les entreprises seront tenues de télédéclarer et télépayer.

Des postes de travail informatique ont été mis à disposition des usagers ne disposant pas du matériel nécessaire dans les SIE et SIP/SIE afin de se connecter aux services en ligne de la DGFIP.

L'accompagnement de ces contribuables a concerné 9 utilisateurs (5 sur Lannemezan et 2 sur Lourdes et Tarbes).

Les agents des SIE, convoqués en qualité d'experts, ont remarqué que cet accompagnement prend beaucoup de temps (création de l'adresse mail, du compte fiscal et déclaration à saisir).

Au delà de ces cas particuliers, les experts insistent sur les anomalies générées par les téléprocédures et ont remarqué la dérive de ce service de la fiscalité vers l'assistance informatique.

La Direction reconnaît que l'informatique entraîne de nouvelles tâches dans un premier temps pour un gain dans le futur.

3. Présentation du diagnostic du réseau départemental (pour information) :

C'est la première fois que nous avons connaissance de ce document qui expose les caractéristiques de la DDFIP (géographiques, fiscales, analyse du réseau territorial, des effectifs, de la situation immobilière...).

Les commentaires de la Direction sur ce document sont éloquentes :

"La RAN de Lannemezan, en particulier, est peu attractive, en raison de son isolement, de sa situation pour partie en zone de montagne.

Certaines autres petites structures, qui comptent un agent (4 trésoreries au total) ou deux agents (4 trésoreries au total) fragilisent également le fonctionnement général de la direction, les conditions de vie au travail des agents concernés et la qualité du service rendu. Ces structures nécessitent par ailleurs fréquemment l'envoi de l'échelon de renfort."

"Rationalisation des surfaces : La direction pourrait être réunie sur un seul site et accueillir une trésorerie, la paierie départementale pourrait s'installer dans les locaux du CFP de Tarbes et les services de Lannemezan pourraient être regroupés. Ces projets nécessitent un financement que la centrale n'a pu nous accorder à ce jour."

“Pour 2015, la DDFIP a déjà proposé l’achèvement de SIP/CDIF, la fusion des deux SPF du département ainsi que le regroupement dans un pôle départemental des FI gestions et de la brigade FI”

Concernant le maillage territorial et la rationalisation des surfaces (regroupement de structures), la Direction a indiqué que ces opérations pouvaient ouvrir droit à un budget spécifique de la Centrale pour effectuer les travaux.

4. Conditions de vie au travail (pour information) :

Des experts (du PCE de Tarbes, des trésoreries de Maubourguet et TAE, des SIE de Tarbes et Lannemezan) avaient été présentés par la CGT pour exprimer devant la Direction leur sentiment et celui de leur service au regard des conditions de vie au travail.

De plus, des heures mensuelles d’information avaient été tenues par la CGT sur tous les sites pour recenser les difficultés des agents à exercer correctement leur travail.

La baisse des effectifs et les suppressions d’emplois depuis de nombreuses années apparaissent comme la principale cause de la dégradation exponentielle des conditions de vie au travail et aucun service n’y échappe.

La dématérialisation, les problèmes informatiques, l’abandon de missions (visa des payes), le recouvrement contentieux de l’impôt laissé de côté et la difficulté pour prendre ses congés dans les petits postes sont les principaux problèmes rencontrés dans les trésoreries.

La tenue de la comptabilité ou de la caisse en cas de vacance du “titulaire”, les évolutions des missions et les tâches supplémentaires, les téléprocédures entraînant des anomalies sont les principaux griefs évoqués par les agents des SIE.

L’inquiétude des agents est grandissante et la démotivation a tendance à se généraliser.

La direction a répondu qu’elle était consciente du manque de moyens dans les services mais qu’elle subissait les décisions politiques en la matière et qu’elle devait avoir une vision globale de la situation.

Au désespoir exprimé par les agents, la direction a répondu en citant quelques chiffres qui à leurs yeux n’étaient pas au final si mauvais.

Elle a précisé que le rôle du DDFIP est de mettre en œuvre les directives “politiques” et de faire remonter si besoin les difficultés à la Centrale.

En conséquence, nous avons bien compris que les regroupements ou rapprochements de services qui nous sont ou seront proposés sont les seules alternatives aux suppressions ou vacances d’emplois actuelles et futures et nous devons nous attendre à subir cette constante dégradation des conditions de travail dans les prochaines années.

Le baromètre social de la DDFIP 65 a été abordé par l’intermédiaire du sondage Ipsos de décembre 2013 auquel 170 agents ont répondu, soit un taux de participation de 40,5%.

La déclaration liminaire de la CGT reprend les données chiffrées de la synthèse de ce baromètre social qui est bien en adéquation avec le ressenti des agents sur leur conditions de vie au travail.

Le Président a souligné que notre département se distinguait par une morosité excessive au regard des chiffres nationaux du sondage.

Notre direction a été surprise que 62% des répondants soient mécontents de leur rémunération ;(la rémunération est citée au premier rang des points sur lesquels il faudrait agir en priorité), allant même jusqu’à préciser que comparativement à d’autres ministères, les agents des finances n’étaient pas si mal payés.

Nous leur avons rappelé que la DGFIP était aussi composée de cadres C ou B...

La direction nous a également présenté le tableau de bord de veille sociale 2013, le DUERP 2014 (document unique d’évaluation des risques professionnels) et le PAP 2014 (plan d’action prioritaire), documents que vous pouvez retrouver sur Ulysse 65.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Prime d'accueil :

Suite à la communication de l'état descriptif du versement de la prime d'accueil par services, nous avons fait remarquer à la direction le caractère injuste et discriminatoire de cette mesure au vu des disparités de répartition.

La direction a conclu sur ce point qu'il n'y aurait pas de modifications possibles pour cette année.

2. Précision sur le rapprochement SIP/CDIF et fusion des SIP sur Tarbes :

Concernant la fusion des SIP de Tarbes, la direction a répondu que rien n'est acté et que la fusion pourra se concrétiser en intégrant le rapprochement SIP/CDIF.

Pour le moment la note du 27/05/2014 invite les directions à tenir des groupes de travail avec les agents pour faire remonter un schéma départemental de rapprochement pour le 28/07/2014 et ensuite procéder à un réexamen avec les O.S. nationales.

Nous avons remis une pétition dénonçant les conditions de ce rapprochement signée par les agents concernés.

Concernant la fusion des métiers au sein des SIP de Tarbes entre les agents chargés de l'assiette (ex finances) de ceux chargés du recouvrement (ex trésor), la réponse de la direction est claire, c'est oui.

3. Fusion SPF :

L'autorisation de la fusion des deux services de Tarbes a été demandée à la centrale.

Dans l'affirmative, un groupe de travail avec les agents sera envisagé pour déterminer les modalités du regroupement sachant que techniquement les bases FIDGI pourront être fusionnées.

La direction nous a répondu que la fusion n'était pas envisagée pour 2015.

4. Cures thermales :

Nous avons demandé lors du précédent CTL le recensement des agents qui avaient pris à tort sur les congés des jours pour suivre une cure thermale au lieu et place de congés de maladie.

Trois agents sont concernés par la mesure et la régularisation sera opérée sur leur Compte Epargne Temps par le service RH.

5. Remplacement de l'agent berkani du restaurant administratif du CFP de Tarbes :

La direction nous a répondu que les heures libérées par l'agent berkani du restaurant seront proposées aux autres agents berkani du département.

L'information des agents et la sélection de la candidate devrait être du ressort de la direction avec une finalisation prévue pour septembre 2014.

Vos représentants CGT présents au CTL :

Didier VERGE ,Encarnita CERRILLO, Pascal TOMAS, Philippe PERES, Sibèle CELERIO, Jean Marie LEFEBVRE, Bernard Fourcade.